

Adresse de facturation :

Nom – Prénom : (Mme, M.)

Adresse :

.....

Téléphone (fixe ou portable) : _ _ - _ _ - _ _ - _ _

Mail :@.....

Choix du mode de règlement :

Annuel

Trimestriel

Si vous êtes demandeur d'emploi (**pour les islois uniquement**), merci de fournir le justificatif et cocher cette case

Informations pour les mineurs : P.A.I en cours : oui Ecole et classe fréquentées :

J'accepte

ou

Je n'accepte pas

que mon enfant soit transporté par le bus de la commune du groupe scolaire d'Isle au Centre Culturel pour le cours du mardi soir et/ou les diverses répétitions de danse en cours d'année et je m'engage à venir le chercher au Centre Culturel.

Activité(s) choisie(s)	Nom et prénom du participant	Date de naissance obligatoire	Jour & Heure du cours

Carte d'adhésion familiale n° : _____ (Complétée par le service)

J'accepte ou je n'accepte pas de recevoir des informations provenant du Centre Culturel d'Isle concernant les ateliers loisirs et/ou cas de force majeur

J'autorise ou Je n'autorise pas l'utilisation pour information municipale, (site internet, réseaux sociaux, Isle Mag, presse), d'images fixes ou animées me représentant ou représentant mon (mes) enfant(s) dans le cadre de mes (leurs) activités de loisirs.

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de l'adhésion aux Ateliers de Loisirs et d'Expression. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au Centre Culturel. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès aux informations vous concernant. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au Centre Culturel.

L'inscription ne sera définitive qu'après réception de tous les documents demandés :

- **chèque de 15 €** (à l'ordre de *Régie de Recette Centre Culturel Isle*)
- **justificatif de domicile pour les Islois** (cf au règlement au verso)
- **justificatif « pôle emploi » pour les islois si demandeur emploi**

L'adhérent s'engage à prendre l'assurance nécessaire à la pratique des ou de l'activité(s) choisie(s)

En remplissant et signant cette fiche s'inscription

- Je reconnais avoir pris connaissance du règlement des ateliers loisirs au verso et en accepte les termes

Tout dossier incomplet sera refusé.

Fait à Isle, le _ _ - _ _ - _ _ _ _ (Signature **des deux parents**)

Inscriptions

Dates des inscriptions :

Islois : uniquement à partir du lundi 17 juin Extérieurs : uniquement à partir du lundi 24 juin

Les dossiers d'inscription complets devront être déposés dans la boîte aux lettres extérieure du Centre Culturel.

Un justificatif de domicile (*facture eau ou électricité ou gaz ou téléphone fixe de moins de 6 mois*) est demandé aux Islois à l'inscription. Les inscriptions commencent aux dates indiquées ci-dessus et sont possibles tant qu'il reste des places disponibles dans les ateliers.

La fiche d'inscription regroupe toutes les activités retenues par la famille pour permettre l'application des tarifs dégressifs prévus.

Le premier cours est considéré comme une séance d'essai. A l'issue de ce cours, chaque trimestre entamé sera dû.

L'ouverture d'un atelier est conditionné à un nombre minima d'inscription.

Aucune inscription via internet ou en présentiel ne sera prise en compte.

Adhésion

Le règlement d'une adhésion annuelle de **15 € par famille** est demandé à l'inscription. Cette adhésion vaut engagement d'inscription et, de ce fait, ne sera pas restituée en cas d'abandon au-delà de la séance d'essai. Son montant sera déduit de la facturation ultérieure des activités.

Les animateurs des ateliers acceptent dans leurs cours que des personnes enregistrées par le service des inscriptions.

La carte d'adhérent permet l'obtention d'un tarif préférentiel sur les spectacles proposés par le service programmation du Centre Culturel.

Fonctionnement

Toutes les activités dispensées dans la salle de danse doivent obligatoirement être pratiquées avec des chaussures d'intérieur sport et avec votre propre tapis de sol.

La majorité du matériel est prise en charge par la collectivité. Votre intervenant vous précisera lors du premier cours des besoins spécifiques à votre charge.

Tout enfant mineur doit être accompagné à l'ouverture de l'atelier et récupéré à la fin de l'atelier par un adulte. Les horaires doivent être respectés.

Facturation

La cotisation peut s'effectuer à l'année ou au trimestre. La cotisation à l'année est plus attractive financièrement.

Dates de facturation :

Octobre 2024 : annuelle ou Trimestre 1 (*période du 09 septembre au 07 décembre 2024*)

Début janvier 2025 : Trimestre 2 (*période du 09 décembre au 22 mars 2025*)

Début avril 2025 : Trimestre 3 (*période du 24 mars au 21 juin 2025*)

Un adhérent qui ne s'acquitte pas de sa cotisation dans les temps impartis s'expose à des poursuites et à une exclusion de l'activité.

Pour les activités facturées au trimestre tout arrêt doit être signalé au service ateliers loisirs **par écrit** avant la fin du trimestre car **chaque trimestre entamé sera dû** (*comme stipulé paragraphe « inscriptions »*). Les dates des trimestres sont inscrites ci-dessus.

Tout arrêt d'une activité facturée à l'année devra faire l'objet d'une demande écrite auprès de la coordinatrice accompagnée d'un certificat médical (*problème de santé*), ou d'un justificatif employeur (*mutation ou nouvel emploi*) ou d'un justificatif domicile (*changement de domicile*).

La coordinatrice des ateliers loisirs reste à votre disposition tout au long de la saison quel que soit le motif de votre demande.

Tel : 05.55.50.35.28

Mail : loisirs@ville-isle.fr